

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2229

présenté par
Mme Lingemann

ARTICLE 12

Au début de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« du médecin ».

les mots :

« des médecins du collège pluriprofessionnel mentionné à l'article L. 1111-12-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement instituant un collège pluriprofessionnel.